

Saisissez votre recherche...



 **FERMER**



HABITER

ÉcoQuartier : le projet de Billy sur Aisne avance !

La Communauté d'Agglomération du Soissonnais travaille actuellement sur trois projets d'ÉcoQuartiers dans les communes de Billy-sur-Aisne, Crouy et Septmonts. Le projet de Billy-sur-Aisne avance avec la mise à disposition au public de l'évaluation environnementale du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 17 novembre 2017.

Mis en ligne le 24 janvier 2018

Au regard de l'article R122-2 du Code de l'Environnement, le projet de ZAC « Le Colombier » à Billy-sur-Aisne est soumis à évaluation environnementale.

Dans les conditions prévues par l'article L 122-1 et L122-1-1 du Code de l'environnement, celle-ci constitue un processus qui comporte :

- > la réalisation d'une étude d'impact incluant les mesures d'évitement, réduction, compensation des effets du projet sur l'environnement,
- > l'examen par l'autorité environnementale (le Préfet de Région),
- > la consultation du public et celle des collectivités territoriales concernées,
- > la décision motivée d'autorisation par l'autorité compétente (l'Agglomération du Soissonnais).

En vue de créer la ZAC de l'ÉcoQuartier "Le Colombier" à Billy-sur-Aisne, la Communauté d'agglomération du Soissonnais a mis à disposition du public le dossier comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, avant approbation de l'opération.

Cette mise à disposition s'est déroulée **du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 17 novembre 2017**.

Durant cette période le public a été invité à :

- consulter le dossier :

- > au siège de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais (11 avenue François Mitterrand – Les Terrasses du Mail – 02880 Cuffies) du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 ;
- > en Mairie de Billy-sur-Aisne (31 rue de la Paix – 02200 Billy-sur-Aisne) du lundi au jeudi de 14h30 à 18h00 et le vendredi de 14h30 à 17h00 ;
- > [sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Soissonnais sur la page de l'ÉcoQuartier.](#)

- consigner ses remarques, observations ou questions :

- > sur un registre ouvert à cet effet à chacun des lieux de consultation ;
- > par courrier électronique à l'adresse suivante : habitat@agglo-soissonnais.com

Après cette période, le Conseil communautaire a délibéré sur le bilan de la mise à disposition du

public.

[Avis de mise à disposition](#)

[Délibération sur le bilan de la mise à disposition du public](#)

Retrouvez toutes les informations sur les [ÉcoQuartiers en ligne](#).



 [RETOUR À LA LISTE](#)



GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION

LES TERRASSES DU MAIL
11, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
02880 CUFFIES

 **03 23 53 88 40**

 03 23 53 88 41

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)



